



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 105558

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la diminution des moyens accordés à l'enseignement de la langue d'oc. En effet, depuis quelques années, on assiste à une diminution des postes d'enseignants de la langue d'oc dans les écoles associatives occitanes du sud de la France. Le nombre de postes mis à leur disposition est passé de 12 pour l'année scolaire 2000-2001 à 2 pour 2005-2006, alors qu'il s'agit de couvrir 7 rectorats et 17 départements. Cette évolution risque de nuire à la transmission de la langue d'oc, alors que les langues régionales bénéficient d'une reconnaissance et d'une protection au niveau européen. En conséquence, il souhaite savoir quelle politique le Gouvernement entend mener pour sauvegarder et développer notre patrimoine linguistique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105558

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3833

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)